

# LES OBLIGATIONS DE L'ÉCO-ORGANISME DES EMBALLAGES DE LA RESTAURATION

Le soutien de l'éco-organisme des emballages de la restauration s'accomplit selon deux modèles type de financement :

## MODÈLE OPÉRATIONNEL

On dit que l'éco-organisme **pourvoit** lorsqu'il récolte les éco-contributions et les utilise pour contractualiser lui-même avec des prestataires ( via des appels d'offres).

## MODÈLE CONTRIBUTIF OU FINANCIER

On dit que l'éco-organisme **contribue** lorsqu'il récolte les éco-contributions et les redistribue aux collectivités territoriales ou à d'autres opérateurs, qui en font la demande.

# 1

## LES DÉCHETS

- Couvre les coûts des personnes qui assurent la reprise sans frais auprès des professionnels de la restauration, c'est-à-dire les opérateurs de gestion et les opérateurs de logistique inverse. Ces coûts représentent les coûts de collecte et/ou de traitement. Ils tiennent compte de l'activité des professionnels exerçant une activité de restauration, du gisement de déchets et de la typologie des territoires.
- Pourvoit à la collecte et au traitement, en l'absence de prise en charge par les collectivités. L'éco-organisme doit couvrir 30% des départements en 2024, 60% en 2025 et 100% en 2026.
- Met en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de recyclage.

## LE RÉEMPLOI

- Prend en charge des coûts des personnes qui assurent la reprise sans frais des emballages de la restauration destinés au réemploi, lorsqu'elles en font la demande. Ces coûts correspondent aux opérations de collecte jusqu'à un centre de massification, et si nécessaire pour atteindre les objectifs du cahier des charges intègrent également les coûts de lavage.
- Reprend sans frais les déchets d'emballages de la restauration issus des activités de réemploi et de réutilisation effectuées en France par des opérateurs de réemploi.
- Consacre au moins 5 % des contributions pour le développement de solutions de réemploi et de réutilisation des emballages.
- Met en oeuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de réemploi

# 2

# 3

## LES DÉCHETS ABANDONNÉS

## LES ÉTUDES

- Réalise une étude concernant les trajectoires possibles pour l'atteinte de l'objectif de collecte fixé pour 2028
- Prévoit une étude proposant des trajectoires de performance de recyclage des différents matériaux d'emballages.

# 4

# 5

## L'ÉCO-CONCEPTION

- Consacre au moins 3 % des contributions pour les projets de recherche et développement publics ou privés visant à développer l'éco-conception et la performance environnementale des emballages
- Consacre au moins 1 % des contributions pour les actions d'accompagnement à l'éco-conception

## LA COMMUNICATION

Consacre au moins 2 % des contributions financières perçues consacrées aux actions d'information et de sensibilisation des professionnels de la restauration, dont un tiers dédié à la prévention des déchets et à la réutilisation/réemploi.

# 6